

# Amiante : une solution pour l'éliminer convenablement

**Le Sytevom réitère son opération de collecte de déchets contenant de l'amiante. Cinquante personnes, particuliers et collectivités, en profitent pour se débarrasser de leurs matériaux. Le dépôt est effectué à la déchetterie de Pusey avec des agents spécialement formés.**

En plus des usagers habituels, la déchetterie de Pusey accueille une opération particulière durant toute cette semaine. En effet, le Sytevom a mis en place, pour la deuxième fois, une opération de collecte de déchets contenant de l'amiante. Elle est destinée aux particuliers mais aussi aux collectivités et accessible uniquement sur inscription préalable. Un rendez-vous est fixé à un créneau horaire précis. Chaque déposant doit venir avec son chargement, préalablement emballé et filmé, et se présenter à une table d'accueil. Des agents de la déchetterie, spécialement formés, vérifient que le contenu et le volume sont conformes à ce qui était annoncé.

Ensuite, ils invitent la personne à se diriger vers une benne spécifiquement aménagée. Là, elle doit décharger sa cargaison avec l'aide d'un agent équipé de protections. Une fois remplie, celle-ci finira au centre de traitement voisin de Suez (lire ci-contre).

## 200 € du mètre cube

Christine et Denis, un couple de retraités de Vaire-et-Montoille, est venu ce lundi après-midi avec une camionnette de location. À l'intérieur, ils amènent de vieilles plaques en fibrociment qui recouvraient un appentis. « On ne savait pas trop quoi en faire. On l'avait stocké depuis six ans », témoigne Christine. Alors quand elle a vu une affiche parlant de cette opération à la déchetterie, elle n'a pas hésité. « J'ai téléphoné au Sytevom et j'ai rempli le dossier », explique-t-elle. Satisfaite de la solution proposée, elle émet néanmoins une réserve sur le prix demandé. « Ça va nous coûter 500 €. À ce prix, je pense que certaines personnes moins scrupuleuses pourraient l'éliminer d'autres façons ».

## Une troisième édition ?

Au volant de son utilitaire, Jean patiente en attendant son tour. Ce retraité a profité également de l'opération pour démonter le toit d'un petit garage à son domicile d'Andelarrot. Pour lui, l'amiante en plaques n'est pas plus dangereux que les vapeurs de gasoil mais il se plie volontiers aux mesures demandées. Il lui en coûtera 300 €. « En passant par une entreprise privée, il fallait rajouter un zéro ! », assure-t-il.

La facture leur sera envoyée, a posteriori, par le Sytevom. Maxime Pulh, chargé de projets au pôle prévention du Sytevom, vante les mérites de l'opération qui va permettre à 50 personnes au total de trouver une solution d'élimination. À ceux qui trouvent ça un peu cher, il répond : « Trouvez mieux ! », en assurant que le Sytevom ne fait pas de bénéfices. « Nous ferons un bilan à l'issue de cette 2<sup>e</sup> opération. Nous avons encore entre 5 et 10 personnes en liste d'attente », termine-t-il, avant de retourner s'occuper des déposants.

Cécilia CHERRIER

## Une route à traverser jusqu'au centre d'enfouissement de Suez

Les déchets amiantés, collectés par le Sytevom au cours de son opération menée à la déchetterie de Pusey, ne vont pas aller bien loin. À chaque fois que la benne destinée à les collecter sera remplie, elle sera acheminée au centre d'enfouissement voisin de Suez en respectant la réglementation en vigueur. Là, la cargaison, dûment identifiée, sera pesée sur le pont-basculé. Elle sera scannée par le portail de détection de radioactivité. Un certificat d'acceptation sera enregistré et un bordereau de suivi de l'amiante sera rempli afin de garantir la traçabilité. Puis la benne sera acheminée vers un casier d'exploitation spécifique, dédié aux déchets d'amiante, où elle sera déversée. Le dépôt sera recouvert de déchet stabilisé afin de créer une « couche mécaniquement résistante ».

## Le seul site habilité dans le département

« Ainsi, chaque camion est pe-



Céline Holdrinet, responsable du site de Suez, montre où vont finir les matériaux amiantés de la collecte voisine. Photo ER/Bruno GRANDJEAN

sé, suivi et tracé. Nous refacturons ensuite le coût au Sytevom. Ce qui est pratique, c'est qu'il n'y a pas de frais de transport », explique Céline Holdrinet, dont le site est le seul habilité à cette opération en Haute-Saône. La responsable du site indique que, face aux demandes répétées de particuliers cherchant à éliminer ce type de matériau amian-

té, le centre d'enfouissement de Suez avait réalisé quelques opérations de collecte il y a dix ans déjà. « Mais face aux risques, en termes de sécurité, car les particuliers côtoyaient des entreprises privées et leurs camions, nous avons stoppé », indique-t-elle, soulagée que le Sytevom ait pris le relais.

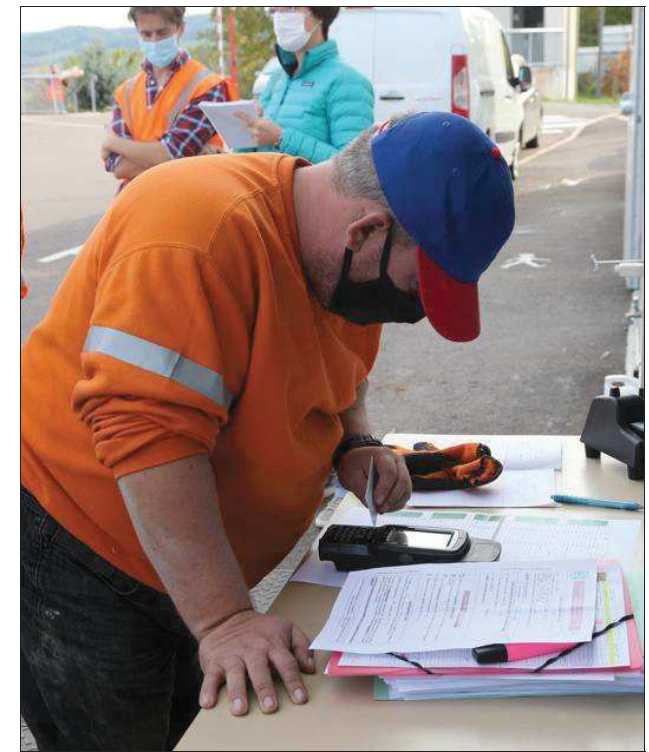
C.C.

---

“ Chaque camion est pesé, suivi et tracé. Nous refacturons ensuite le coût au Sytevom ”

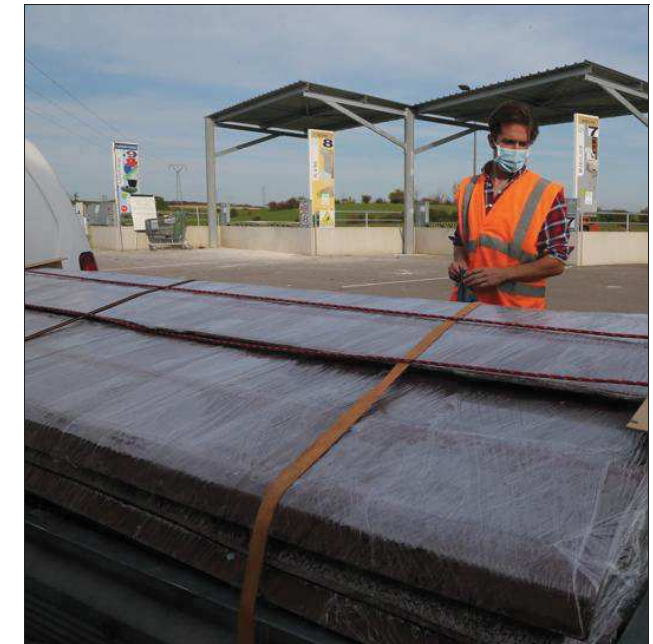
**Céline Holdrinet,**  
responsable  
du site de Suez

---



**Le dépôt se fait uniquement sur inscription. Chaque déposant doit se présenter à un jour et une heure fixes.**

Photo ER/Bruno GRANDJEAN



**Les particuliers ou les collectivités qui se sont inscrits à la deuxième collecte d'amiante, organisée par le Sytevom, disposent d'un horaire précis pour venir déposer leurs déchets.** Photo ER/Bruno GRANDJEAN

**Un bilan de l'opération sera effectué par le Sytevom pour savoir s'il y aura une troisième édition.** Photo ER/Bruno GRANDJEAN